



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2023_03_16

Date de convocation du conseil : 24 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 26

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel
M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Autorisation
Budgétaire Spéciale

Secrétaire de séance : Mme Ita CHASTEL

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal, que lors de la séance du 1^{er} février 2023, des crédits d'investissement avaient été ouverts dans le cadre d'autorisations budgétaires spéciales.

Le Service de Gestion Comptable de Barbezieux a informé la mairie que la délibération n° D2023_2_8 du 1^{er} février 2023 prise à ce sujet « n'est pas conforme : les crédits sont affectés au chapitre alors que le budget est voté à l'opération ».

Il convient donc de procéder à son retrait et de fixer les autorisations budgétaires spéciales, en les affectant aux opérations, ainsi qu'il suit :

Chapitre ou opération	BP 2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Ch 20 : Immo incorporelles	12 000,00 €	- 12 000,00 €	- €	- €
Ch 204 : Subventions Equip	3 609,44 €	- 1 500,00 €	2 109,44 €	527,36 €
Ch 21 : Immo corporelles	39 100,00 €	- 6 836,00 €	32 264,00 €	8 066,00 €
Op 103 Place St Amant	777 010,00 €	- €	777 010,00 €	194 252,50 €
Op 107 – Mairie St Amant	18 303,00 €	5 600,00 €	23 903,00 €	5 975,75 €
Op 109 Cimetière St Amant	82 850,00 €	10 000,00 €	92 850,00 €	23 212,50 €
Op 245 SDF Aignes	5 400,00 €	4 000,00 €	9 400,00 €	2 350,00 €
Op 269 Voirie	11 620,00 €	8 900,00 €	20 520,00 €	5 130,00 €
Op 350 Eclairage Public	9 631,00 €	3 860,00 €	13 491,00 €	3 372,75 €
Op 368 Outillage	1 400,00 €		1 400,00 €	350,00 €
Op 371 Matériel Informatique	13 914,00 €		13 914,00 €	3 478,50 €
Op 373 Equipements div	8 500,00 €	300,00 €	8 800,00 €	2 200,00 €

AR Prefecture

016-200063105-20230301-D2023_03_16-DE
Reçu le 02/03/2023

Chapitre ou opération	BP 2022	DM 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts
Op 383 Eglise	19 100,00 €	- 260,00 €	18 840,00 €	4 710,00 €
Op 393 Bourg St Eutrope	42 000,00 €		42 000,00 €	10 500,00 €
Op 396 Matériel Outillages	54 500,00 €	9 650,00 €	64 150,00 €	16 037,50 €
Op 397 Panneaux signal	27 763,00 €	3 300,00 €	31 063,00 €	7 765,75 €
Op 401 Chaudière SDF	3 276,00 €		3 276,00 €	819,00 €
Op 404 Atelier	107 010,00 €		107 010,00 €	26 752,50 €
Op 406 Mairie Montmoreau	150 000,00 €		150 000,00 €	37 500,00 €
Op 407 Tennis	747 700,00 €		747 700,00 €	186 925,00 €
Op 408 Voie Verte	345 539,00 €		345 539,00 €	86 384,75 €
Op 409 Parcours Sportif	47 280,00 €		47 280,00 €	11 820,00 €
Op 410 Univer'trail	5 972,00 €		5 972,00 €	1 493,00 €
			2 558 491,44 €	639 622,86 €

Aussi, au regard de ces éléments, Mme Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil municipal :

- > D'approuver l'ouverture des crédits d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, dont 120,00 € ont déjà fait l'objet d'une autorisation budgétaire spéciale lors de la séance du 11 janvier 2023;
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater et titrer toute écriture comptable en section d'investissement, dans la limite des crédits ouverts ;
- > D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.

Vu l'exposé de Mme Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

RETIRE la délibération n° D2023_2_8 du 1^{er} février 2023 portant autorisation budgétaire spéciale

APPROUVE la modification des ouvertures de crédits sur le Budget 2023, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 01/03/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 02/03/2023.

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

